

## Référentiel d'évaluation

### de l'option de base groupée (O.B.G.)

#### Agent Technique de la Nature et des Forêts

Code: 1306      TQ      5<sup>ème</sup>-6<sup>ème</sup>

(plein exercice et alternance art. 49)

Date d'approbation par la commission : 01 mars 2013

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur : 26 mars 2013

## Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

### 1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification ([www.cpeons.be](http://www.cpeons.be)) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

### 2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut). En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:

- de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
- du tableau de concertation pour la planification des ressources,
- de la concertation de l'équipe pédagogique,
- des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

**Le tableau de concertation pour la planification des ressources** répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.

- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre. Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

### 3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

#### 4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
  - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes .... que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître - définir – décrire – expliquer – ....
  - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, .... que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
  - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

#### 5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

#### 6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

#### 7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

## Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section. Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

### 1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF. Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe. Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études. Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5<sup>ème</sup> année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5<sup>ème</sup> année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

### 2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

### 3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégialement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

#### **4. Barème (EAC)**

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

#### **5. Pondération (EAC)**

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

#### **6. Cours de la formation commune (FC)**

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

#### **7. Encadrement de l'épreuve EAC**

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

#### **8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative**

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

#### **9. Culture scolaire**

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

**10. Recommandations particulières de la commission**

Plusieurs documents non officiels sont fournis à titre indicatif en annexe :

- Les éléments du dossier support à l'animation (EAC 1) ;
- Le canevas du dossier pour l'EAC 5 ;
- Tableau de répartition des CM par EAC.

# Evaluation de l'option de base groupée

3<sup>ème</sup> degré : 5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup>

Section (PF) : code : 1306

Intitulé : Agent Technique de la Nature et des Forêts

## Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (**)	Q (*)	Intitulé
EAC 1	X	Participer aux actions d'information ou de sensibilisation du public
EAC 2	X	Gérer une pépinière
EAC 3	X	Gérer la faune à travers les activités de chasse et de pêche
EAC 4	X	Participer à la gestion et à la surveillance des espaces naturels
EAC 5	X	Participer à la gestion et à la surveillance des milieux forestiers
Module-ressource		Notions élémentaires de la nature et des forêts

## Planification des épreuves (organigramme)

	Période 1	Période 2	Période 3
5 <sup>ème</sup>	R	EAC 1	EAC 2
6 <sup>ème</sup>	EAC 3	EAC 4	EAC 5

(\*) Placer une croix (X) lorsque l'EAC compte comme épreuve de qualification (au choix de l'école – donné à titre indicatif)

(\*\*) EAC = ensemble articulé de compétences

**Module-ressources** = épreuve de ressources non contextualisées et identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite ou à la sécurité

**Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts**

**TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)**

Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification

Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)									
EAC :	Période	Législation forestière et environnementale	Protection de la forêt	Chasse et pêche	Sylviculture	TP Sylviculture	Gestion forestière (6 <sup>ème</sup> année)	Ecologie forestière	Technologie forestière (6 <sup>ème</sup> année)
EAC 1	P2 (5 <sup>ème</sup> )	-Législation en vigueur face à une infraction constatée -Organisation de la forêt belge -Circulation en forêt	-Identification des risques -Ennemis -Pathologie en milieu forestier	-Ecosystème aquatique -Identification des principales espèces -Classement des gibiers -Identification des principaux gibiers -Objectifs de la régulation des populations	-Principes de gestion durable -Identification des espèces -Identification des peuplements forestiers -Principaux modes de gestion -Connaissance de la forêt belge -Multifonctionnalité des forêts	-Mise en situation des notions étudiées en Sylviculture -Rédaction de rapport après chaque T.P	Pas en 5 <sup>ème</sup>	-Fonctionnement des écosystèmes	Pas en 5 <sup>ème</sup>
EAC 2	P3 (5 <sup>ème</sup> )	-Code forestier	-Risques -Ennemis -Pathologies -Moyens de lutte préventive et curative	-Dégâts de gibier : reconnaissance et protection	-Techniques de pépinière -Exigences des espèces -Identification des espèces -Topographie -Utilisation du fichier	-Topographie : .jalonnement simple .utilisation des outil topographiques (équerre à prime ,boussole...) -Protection des plants et	Pas en 5 <sup>ème</sup>	-Pédologie -Anatomie et physiologie du végétal -Régions naturelles -Climats belges	Pas en 5 <sup>ème</sup>



Référentiel d'évaluation des compétences  
**PF 1306 Agent Technique de la Nature et des Forêts**

						manipulation de ceux-ci -Réalisation d'une plantation			
EAC 3	P1 (6 <sup>ème</sup> )	Pas d'apprentissages liés à l'EAC. Préparation pour les EAC 4 et 5.	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	-Législation en vigueur face à une infraction constatée -Biologie et identification des poissons d'eau douce et des espèces de gibier -Techniques de pêche et de chasse -Gestion des populations animales	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	-Dégâts de gibier sur la végétation -Les années où cela est possible, participer à des vidanges d'étangs, bief de canal,.... -Lors des classes vertes, visite de pisciculture	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.
EAC 4	P2 (6 <sup>ème</sup> )	-Législation environnementale (conservation de la nature, Natura 2000...)	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	-Ecosystèmes « étang » et « rivière » -Gestion des populations animales	-Principe de gestion durable -Multifonctionnalité de la forêt	-Visite de réserves naturelles avec travaux de gestion de celles-ci	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents. Initiation des apprentissages relatifs à l'EAC suivant.	-Identification des espèces sensibles et protégées -Identification des milieux naturels -Techniques et objectifs de gestion des milieux naturels -Biologie des espèces -Fonctionnement d'un écosystème -Structures participant à la gestion des milieux	-Machines utilisées pour la gestion des milieux naturels

Référentiel d'évaluation des compétences  
**PF 1306 Agent Technique de la Nature et des Forêts**

EAC 5	P3 (6 <sup>ème</sup> )	-Législations forestières et environnementales	-Principaux risques -Ennemis -Pathologies -Moyens de lutte préventive et curative	-Luttes préventive et curative contre les dégâts de gibier	-Techniques de gestion forestière -Exigences des essences -Techniques de cubage -Topographie -Identification des essences -Utilisation du fichier des essences -Principes de gestion durable	-Participer à des travaux d'inventaires et de martelage -Utilisation des différents outils de mesures des arbres et peuplements -Technique d'orientation sur le terrain avec carte -Analyse pédologique et phytosociologique de différents milieux	Renforcement des apprentissages relatifs aux EAC précédents.	-Ecosystème forêt -Pédologie -Phytosociologie -Anatomie et physiologie du végétal -Régions naturelles et climats belges	-Machines utilisées en forêt -Techniques d'abattage -Organisation des chantiers d'exploitation -Technologie du bois
-------	---------------------------	--	--	--	--	---	--	---	--

Niveau : 5<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Notions élémentaires de la nature et des forêts

BULLETIN - ressources

A. Contenus de l'épreuve

<b>Type</b>	<b>Liste des ressources-clés pouvant être ciblées par l'évaluation</b>
<b>Savoirs</b> (connaissance)	<p>L'élève est capable de reconnaître ou évoquer les concepts et principes élémentaires par rapport à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La forêt wallonne (types de propriétaires, proportions feuillus/résineux, régimes, essences principales, objectifs de gestion...)</li> <li>- Les caractéristiques dendrologiques, notions de station, écotypes, tempérament</li> <li>- La notion d'écosystème</li> <li>- Les régimes (caractéristiques et débouchés)</li> <li>- Les notions d'unités de surface et de volume + calculs</li> <li>- Les régions géographiques naturelles : localisation, caractéristiques</li> <li>- La structure et le fonctionnement de la gestion forestière publique</li> <li>- Les caractéristiques et intérêts de la carte pédologique, notion de texture</li> <li>- La respiration (mitochondrie) et la photosynthèse (chloroplaste)</li> <li>- Le classement des gibiers</li> <li>- La notion de chasse et les différents modes de chasse</li> <li>- L'anatomie externe des poissons</li> <li>- Les généralités et la classification des champignons</li> <li>- Identifier les principales essences feuillues et de reconnaître les principaux genres d'essences résineuses</li> <li>- Identifier les régimes forestiers</li> <li>- Identifier les principaux outils forestiers et leurs usages</li> </ul>
<b>Savoir-faire</b> (utilisation, application)	<p>L'élève est capable d'utiliser – de lire – appliquer – proposer des illustrations - pratiquer – manipuler – rechercher une information – ... les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, .... suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les règles de sécurité et d'hygiène lors des travaux pratiques</li> </ul>

B. Procès-verbal d'évaluation

**Elève :** .....

<b>Période : 1 – 2 – 3</b>	<b>Pondération</b>
Résultat aux <b>Savoirs</b>	/ ... pts
Résultat aux <b>Savoir-faire</b>	/ ... pts
<b>TOTAL : ..... /100</b>	
<p><b>Décision</b> (<i>biffer la mention inutile</i>) : <b>en date du</b> .....,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'élève a réussi l'épreuve avec un minimum de 50% des points</li> <li>- l'élève n'a pas obtenu au moins 50% des points et n'a donc pas réussi l'épreuve.</li> </ul>	
<p><b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b></p>	

Le Président du jury

La Direction

Niveau : 5<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Participer aux actions d'information ou de sensibilisation du public

Epreuve qualifiante

## CAHIER DES CHARGES – EAC 1

### 1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

3.5.2
5.1.1 / 5.1.2
6.1.1 / 6.1.2
12.1.1 / 12.1.2 / 12.1.3 / 12.1.4 / 12.1.5 / 12.2.1
13.3.1 / 13.3.2 / 13.3.3
15.2.1

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

En qualité d'Agent Qualifié de la nature et des forêts, vous menez une action de découverte du milieu forestier et naturel. Sur base d'un support pédagogique (voir canevas en annexe) réalisé en classe, vous animez un groupe de jeunes enfants de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire sur un sujet et un message adapté que vous avez préalablement défini.

Exemple :

- ~ Thème : « La forêt »
- ~ Sujet : « L'équilibre écologique »
- ~ Message (objectif) : « Identification et rôle des rapaces en forêt »

### 3. Invariants

- L'action de sensibilisation et de vulgarisation
- La préparation préalable d'un support pédagogique (informations sur le sujet, le message, le type d'animation, le questionnaire d'évaluation)
- La réalisation d'une animation
- La prise de parole en public

### 4. Paramètres (variables)

- Le lieu (ex : forêt, parc, classe...)
- Le sujet traité (ex : les oiseaux, circulation en forêt ...) et le message (objectif) (ex : reconnaître le chant des oiseaux communs...)
- Le type de public réel ou fictif
- Le type de support de présentation
- Travail de groupe ou individuel

## **5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Documentation en rapport avec le sujet et le message défini.

## **6. Consignes**

### **➤ tâche à effectuer et production attendue (pratique)**

Sur base du dossier pédagogique (sujet et message définis et adapté) préalablement établi, vous devez :

- réaliser l'animation en utilisant le matériel didactique et en respectant la durée prévue pour l'animation ;
- répondre aux questions émises par le public ;
- dans le cas où il s'agit d'un travail de groupe, participer à la répartition des tâches dans l'élaboration du dossier pédagogique ainsi que de l'animation.

### **➤ contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Pour pouvoir présenter l'épreuve, l'élève doit préparer son support pédagogique en classe dans le respect du cadre et des échéances imposées.
- L'élève doit apporter le matériel nécessaire à l'animation.
- Le thème de l'animation doit être strictement respecté.

### **➤ conditions matérielles**

L'apprenant dispose :

- d'un public (extérieur ou en simulation) ;
- du matériel de base (tronçonneuse, bêche, tarière...).

### **➤ temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 20 minutes d'animation.

## **7. Professeur-accompagnateur**

**Discipline : Sylviculture.**

**Section : Agent technique de la Nature et des Forêts**

**Classement : TQ**

**Niveau : 5<sup>ème</sup>**

**Intitulé : Participer aux actions d'information ou de sensibilisation du public**

**Epreuve qualifiante**

**BULLETIN – EAC 1**

<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Appréciation</b>
<b>Se gérer</b>	➤ La tenue est correcte et adaptée	<b>NA / A</b>
<b>Respecter son environnement</b>	➤ Les règles de sécurité de l'environnement et des personnes sont respectées	<b>NA / A</b>
<b>Interpréter</b> Pertinence	➤ L'animation correspond au sujet et au support pédagogique ➤ L'animation porte sur le message défini	<b>NA / A</b>
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne Ressources Complétude	➤ L'animation est réalisée dans l'ordre chronologique ➤ Le message destiné au public apparaît ➤ L'animation est réalisée avec conviction, avec entrain ➤ Le sujet de l'animation est maîtrisé ➤ L'écoute et la reformulation sont appliquées ➤ La participation du public est sollicitée ➤ Les réponses aux questions du public sont pertinentes ➤ Les liens avec la législation, la protection de la forêt et le développement durable sont établis ➤ Le travail est abouti	<b>NA / A</b>
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	➤ Le dossier support à l'animation est compréhensible et structuré (voir modalités imposées par le professeur) ➤ Le questionnaire est adapté à l'animation ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ Le message destiné au public est énoncé clairement ➤ L'expression orale est claire et adaptée au public	<b>NA / A</b>
<b>S'organiser</b>	➤ Le matériel nécessaire à l'animation est préparé ➤ L'animation respecte le temps imparti	<b>NA / A</b>
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 5<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Gérer une pépinière

Epreuve qualifiante

## CAHIER DES CHARGES – EAC 2

### 1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.2.1 / 1.3.1 / 1.4.1
2.1.1
4.1.1 / 4.1.2 / 4.1.3 / 4.1.4 / 4.1.5 / 4.1.6 / 4.1.7 / 4.1.8 / 4.1.10 / 4.1.11 / 4.1.12
5.1.1 / 5.1.2
6.1.1 / 6.1.2
7.2.3 / 7.2.4 / 7.2.5
Toutes les CM de la fonction 8
Toutes les CM de la fonction 13
15.2.1

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous êtes pépiniériste.

Un propriétaire vous apporte le plan topographique d'une parcelle dont il vient d'hériter. Elle est située en Moyenne Belgique à un endroit où le sol est identifié Sca sur la carte pédologique. Il vous sollicite pour des conseils de reboisement sur cette parcelle dans 3 ans. Vous sélectionnez la ou les essences optimales et planifiez la production des plants.

### 3. Invariants

- La gestion d'une pépinière forestière
- La production de plants forestiers
- La planification de production de plants (travail du sol, amendement, entretien...)
- La recherche d'informations relatives à la parcelle

### 4. Paramètres (variables)

- Le type de pépinière
- Le type d'entretien (manuel, mécanique, chimique) et de fumure
- La quantité de plants à produire
- Les essences et les provenances
- Les stations à boiser



## 5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les données relatives à la parcelle à reboiser.  
Les quantités de graines à semer et de plants à produire.

## 6. Consignes

### ➤ **tâche à effectuer et production attendue (théorique)**

Vous devez, en fonction du terrain et du fichier écologique des essences, rédiger un document reprenant :

- le choix des espèces adaptées à la ou les parcelle(s) ;
- les qualités recherchées des plants produits aptes à la plantation et commercialisables ;
- les provenances/origines des essences à semer ;
- l'estimation des quantités de plants nécessaires au reboisement ;
- l'estimation des quantités de graines nécessaires à acheter ;
- 3 moyens de protection utilisés ou utilisables contre parasites, prédateurs et maladies ;
- le plan de production intégrant la surface de la pépinière nécessaire à cette production ;
- un tableau synthétique chronologique des différents travaux à effectuer (canevas fourni).

De plus, vous devez identifier les graines concernées parmi un panel et reconnaître les espèces sélectionnées dans l'herbier.

Vous devez justifier par écrit tous vos choix (ex : pourquoi telle espèce, origine, site, opération, protection...).

### ➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

La confection préalable de la boîte à graines et de l'herbier **personnels** (conformes aux consignes des professeurs) est requise pour la réussite de l'épreuve.

### ➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose:

- d'un descriptif des parcelles à planter ;
- du fichier écologique des essences (en ligne) ;
- du dictionnaire des provenances (en ligne) ;
- du catalogue pour les graines ;
- du tableau relatif aux semis (sur PC) ;
- de la carte topographique ;
- du tableau de synthèse vierge (année, époque, opération, matériel, objectifs, techniques).

### ➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 3 heures.

## 7. Professeur-accompagnateur

**Discipline : Sylviculture.**

**Section : Agent technique de la Nature et des Forêts**

**Classement : TQ**

**Niveau : 5<sup>ème</sup>**

**Intitulé : Gérer une pépinière**

**Epreuve qualifiante**

**BULLETIN – EAC 2**

<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Appréciation</b>
<b>Interpréter</b> Pertinence	➤ Le travail répond à la consigne	<b>NA / A</b>
<b>Mener une recherche</b> <i>(si indices manquants) :</i> observer / mesurer	➤ Les données manquantes sont récoltées	<b>NA / A</b>
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toutes les opérations nécessaires sont menées dans l'ordre logique</li> <li>➤ Le choix des essences est judicieux (stations et législation)</li> <li>➤ Les graines sont correctement identifiées à partir de la boîte à graines personnelle</li> <li>➤ Les plants sont correctement identifiés à partir de l'herbier personnel</li> <li>➤ Les résultats des calculs entrent dans la fourchette des normes</li> <li>➤ Les critères d'un plant de qualité sont corrects</li> <li>➤ Le calendrier présenté est conforme aux exigences physiologiques des plants</li> <li>➤ 3 moyens de protection appropriés aux aléas prévisibles de la production sont décrits en respect avec la législation</li> <li>➤ La liste du matériel est correcte et justifiée</li> <li>➤ Le travail est abouti</li> </ul>	<b>NA / A</b>
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'expression écrite est soignée et compréhensible</li> <li>➤ La terminologie spécifique est utilisée et bien orthographiée</li> </ul>	<b>NA / A</b>
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 6<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Gérer la faune à travers les activités de chasse et de pêche

Epreuve qualifiante

## CAHIER DES CHARGES – EAC 3

### 1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.3.1
2.1.1
4.1.1 / 4.1.3 / 4.1.4 / 4.1.5 / 4.1.6
6.1.1 / 6.1.2
9.1.1 / 9.2.2 / 9.2.3 / 9.3.2 / 9.3.3
toutes les CM de la fonction 10
toutes les CM de la fonction 11

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Vous êtes agent forestier. Durant la première semaine de novembre, vous êtes en service de garde. Vous effectuez, à l'improviste, une mission de contrôle lors d'une partie de chasse au grand gibier sur un territoire n'adhérant pas à un conseil cynégétique.

Une fois entré sur le territoire de chasse, vous notez par endroits dans le sous-bois des traînées de maïs. Arrivé près des chasseurs, vous vérifiez les permis, l'armement et le gibier tué. A ce moment ont déjà été prélevés: 1 dague, 1 biche, 2 bêtes noires et 1 gros verrat.

Le dague est porteur d'un bracelet mauve tandis que la biche porte un bracelet rouge. Les 2 bêtes noires et le gros verrat n'ont pas de bracelets mais le responsable de la chasse vous annonce qu'il en possède bien et qu'il comptait les mettre avant de quitter le territoire. Pour montrer sa bonne foi, il place de suite un bracelet à la patte arrière des deux bêtes noires et du gros verrat (les 3 bracelets ont la même couleur qui est différente de celles pour l'espèce cerf).

Vous enchaînez sur une tournée de surveillance de nuit au bord du Lac de Neufchâteau. Vers 01h du matin, vous contrôlez un pêcheur et vous constatez qu'il utilise 3 cannes mises à l'eau. Vous lui demandez de relever les cannes et vous constatez qu'une est eschée d'un jeune gardon.

Il a un permis à 12,39 euros\*. Vous constatez la présence d'une bourriche dans laquelle se trouvent 3 carpes de 15, 18 et 30 cm.

\*Remarque pour le professeur :

Le prix du permis de pêche doit être revu en fonction de l'évolution du prix du permis minimum.

### 3. Invariants

- La gestion de la faune à travers les activités de chasse et de pêche pour garantir la biodiversité
- Les interventions d'un agent forestier
- Le tableau de chasse / de pêche
- Les lieux de l'intervention
- Le moment de l'intervention

### 4. Paramètres (variables)

- Le type d'intervention (surveillance, contrôle, répression, régulation, aménagement...)
- Le type de gestion
- La localisation géographique
- Le nombre d'espèces, d'individus
- La période et l'heure d'intervention
- Le tableau de chasse peut être décrit ou présenté partiellement sous forme de photos.
- Le plan de tir

### 5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Aucun

### 6. Consignes

#### ➤ tâche à effectuer et production attendue : théorique

Vous devez, dans un document écrit :

- lister et expliquer les infractions à la législation ;
- préciser, si nécessaire, l'impact sur les espèces ;
- citer les suites à donner à chaque infraction constatée ;
- vérifier et justifier l'adéquation entre les armes utilisées et les espèces tirées ;

#### ➤ contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis

Aucune.

#### ➤ conditions matérielles

L'apprenant(e) dispose :

- de photos ou de description des poissons, du tableau de chasse et des armes utilisées ;
- des permis de chasse ;
- de l'éventuel plan de tir.

#### ➤ temps accordé pour la réalisation du travail

Maximum ½ journée.

### 7. Professeur-accompagnateur

Discipline : Chasse et pêche.

**Section : Agent technique de la Nature et des Forêts**

**Classement : TQ**

**Niveau : 6<sup>ème</sup>**

**Intitulé : Gérer la faune à travers les activités de chasse et de pêche**

**Epreuve qualifiante**

**BULLETIN – EAC 3**

<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Appréciation</b>
<b>Interpréter</b>	➤ Le travail répond à la consigne	<b>NA / A</b>
Pertinence	➤ Toutes les infractions sont repérées	
<b>Construire une réponse</b>	➤ Le travail est mené logiquement	<b>NA / A</b>
Cohérence interne	➤ Les infractions sont expliquées par rapport à la législation	
Ressources	➤ L'impact des infractions sur les espèces est expliqué	
Complétude	➤ Les actions à mener suite aux infractions sont citées ➤ Le travail est abouti	
<b>Communiquer</b>	➤ L'expression écrite est soignée et compréhensible	<b>NA / A</b>
Lisibilité et soin	➤ La terminologie spécifique est utilisée et bien orthographiée	
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 6<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Participer à la gestion et à la surveillance des espaces naturels

Epreuve qualifiante

## CAHIER DES CHARGES – EAC 4

### 1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.3.1
2.1.1
3.2.8
5.1.1 / 5.1.2
6.1.1 / 6.1.2
Toutes les CM de la fonction 9
10.2.1 / 10.4.1 / 10.4.2 / 10.4.3 / 10.4.4 / 10.5.1 / 10.5.2
11.1.8
15.2.1
18.3.1 / 18.3.2 / 18.3.3 / 18.3.4 / 18.3.5

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

En tant qu'agent du département de la nature et des forêts impliqué dans la gestion d'un espace forestier domanial, vous attirez l'attention de l'ingénieur sur la présence d'une ancienne carrière avec des zones humides très intéressantes d'un point de vue biologique. Il vous demande de proposer un projet des opérations à effectuer afin de maintenir et de développer la qualité biologique du site.

### 3. Invariants

- La proposition d'un projet de gestion d'un espace naturel afin de garantir sa biodiversité, suite à une demande
- La gestion d'un espace naturel dans le respect de son statut juridique éventuel et des contraintes réglementaires liées au(x) milieu(x) protégé(s)

#### **4. Paramètres (variables)**

- La demande peut être le fait de l'administration ou d'un propriétaire privé.
- L' (les) objectif(s) de gestion
- Le(s) type(s) de gestion
- Le(s) type(s) de milieu(x) écologique(s)
- Les espèces recensées
- La localisation géographique du site

#### **5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Aucun

#### **6. Consignes**

##### ➤ **tâche à effectuer et production attendue (théorique)**

Vous devez présenter par écrit un projet dans le respect des normes et de la législation reprenant :

- l'intitulé du (ou des) texte(s) législatif(s) concerné(s) ;
- les opérations à effectuer et leur époque de réalisation ;
- la planification des opérations ;
- les objectifs et les résultats attendus de ces opérations.

##### ➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

Aucune

##### ➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose :

- de photos du site ;
- d'une liste non exhaustive des espèces présentes sur le site éventuellement protégé ;
- d'une liste non exhaustive des milieux présents sur le site éventuellement protégé.

##### ➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Maximum 2 heures.

#### **7. Professeur-accompagnateur**

**Discipline : Ecologie.**

**Section : Agent technique de la Nature et des Forêts**

**Classement : TQ**

**Niveau : 6<sup>ème</sup>**

**Intitulé : Participer à la gestion et à la surveillance des espaces naturels**

**Epreuve qualifiante**

**BULLETIN – EAC 4**

<b>Critère</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Appréciation</b>
<b>Interpréter</b> Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le travail répond à la consigne</li> <li>➤ Les informations sélectionnées sont pertinentes</li> </ul>	<b>NA / A</b>
<b>Construire une réponse</b> Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'époque des opérations à effectuer est logique</li> <li>➤ L'intitulé du (des) textes législatifs est (sont) correct(s)</li> <li>➤ Les opérations proposées permettent de maintenir et de développer la qualité biologique du site</li> <li>➤ Les mesures d'entretien nécessaires sont proposées</li> <li>➤ Les propositions de gestion sont cohérentes avec les objectifs fixés</li> <li>➤ Le travail est abouti</li> </ul>	<b>NA / A</b>
<b>Communiquer</b> Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'expression écrite est soignée et compréhensible</li> <li>➤ La terminologie spécifique est utilisée et bien orthographiée</li> </ul>	<b>NA / A</b>
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction



Niveau : 6<sup>ème</sup>

Classement : TQ

Section : Agent Technique de la Nature et des Forêts

Intitulé : Participer à la gestion et à la surveillance des milieux forestiers

Epreuve qualifiante

## CAHIER DES CHARGES – EAC 5

### 1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

1.1.1 / 1.2.1 / 1.3.1 / 1.4.1
2.1.1 / 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3 / 2.2.5 / 2.2.7
3.1.1 / 3.2.1 / 3.2.2 / 3.2.3 / 3.2.4 / 3.2.5 / 3.2.6 / 3.2.7 / 3.2.8 / 3.2.9 / 3.2.10 / 3.2.11 / 3.2.12 / 3.2.13 / 3.2.14 / 3.2.15 / 3.3.1 / 3.3.3 / 3.3.4 / 3.4.1 / 3.4.2 / 3.4.3 / 3.5.1 / 3.5.2 / 3.6.1 / 3.6.2 / 3.6.4 / 3.6.5
4.1.1 / 4.1.2 / 4.1.3 / 4.1.4 / 4.1.5 / 4.1.6 / 4.1.7 / 4.1.8 / 4.1.10 / 4.1.11 / 4.1.12
5.1.1 / 5.1.2
6.1.1 / 6.1.2
Toutes les CM de la fonction 7
8.1.1 / 8.1.2 / 8.1.3
Toutes les CM de la fonction 9
11.1.4 / 11.1.7 / 11.1.8 / 11.3.8 / 11.3.9
Toutes les CM de la fonction 13
Toutes les CM de la fonction 14
15.1.1

### 2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

Un propriétaire privé possède une petite parcelle boisée isolée de 10 ha. Il ne possède aucune connaissance particulière pour gérer cette parcelle. Il fait appel à un technicien pour le conseiller en matière de gestion. Il lui demande d'établir, après avoir effectué des mesures et des observations du terrain, un document écrit qui reprendra pour une période de 20 à 30 ans les différentes opérations qu'il faudra effectuer dans cette parcelle.

Le propriétaire demande que les directives de gestion proposées tiennent compte :

- des objectifs qu'il veut attribuer à cette parcelle (production de bois d'abord, subsidiairement chasse et protection de la nature, ...);
- des législations en vigueur;
- de la multifonctionnalité de la forêt;
- du respect de la biodiversité;
- de la nécessité d'assurer un revenu régulier au propriétaire.

Le dossier sera explicité oralement au propriétaire.

### **3. Invariants**

- La gestion d'un peuplement forestier en fonction de la demande d'un propriétaire public ou privé
- La création d'un dossier de gestion relatif à la parcelle boisée sur base d'un canevas imposé par les professeurs (voir annexe).
- La défense orale du dossier de gestion.
- La réalisation de techniques de travaux forestiers.

### **4. Paramètres (variables)**

- La demande peut être le fait d'un propriétaire réel ou fictif.
- Le dossier de gestion peut être :
  - fourni complété sans les conclusions ;
  - fourni partiellement et à compléter par les élèves ;
  - entièrement élaboré par chaque élève.
- La parcelle boisée peut être différente ou commune aux élèves.
- La gestion demandée peut être :
  - une gestion évaluée au départ du produit de l'exploitation :
    - ~ la coupe est marquée ou doit être marquée ;
    - ~ les bois sont vendus sur pied ou abattus par le propriétaire.
  - une gestion évaluée au départ de l'organisation ou de la réalisation d'un chantier de plantations :
    - ~ établissement du devis de plantation ;
    - ~ introduction d'un dossier de prime pour boisement forestier (si elle existe) ;
    - ~ commande des plants.
  - une gestion pratique de la parcelle: entretien des peuplements forestiers ;
  - une gestion de la surveillance des peuplements forestiers.
- La nature des actes techniques demandés.

### **5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Toutes ou partie des données relatives à la parcelle sélectionnée en fonction du paramètre choisi. (voir canevas imposé par les professeurs).

### **6. Consignes**

#### **➤ tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique)**

Vous devez présenter, expliquer et défendre :

- votre dossier complet (voir canevas imposé par les professeurs) établi au départ d'observations réalisées et de travaux exécutés sur une parcelle de votre choix.

**ou**

- la partie du dossier que vous avez complétée (choisie au hasard) au départ d'informations fournies, d'observations réalisées et de travaux exécutés sur la parcelle commune imposée.

Vous devez, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène pour l'environnement et les personnes, réaliser différentes épreuves pratiques :

- soit à l'école si vous avez réalisé votre dossier au départ d'une parcelle de votre choix ;
- soit sur une parcelle commune imposée si vous avez complété une partie du dossier.
- identifier en genre et espèce des essences feuillues et résineuses + flore ;
- décrire complètement une parcelle + soins à venir ;
- effectuer le cubage d'un arbre debout (exécuter des mesures + calculs) ;
- réaliser l'inventaire, le martelage, l'estimation de surface terrière ;
- effectuer des techniques de travaux forestiers et utiliser les outils correspondants.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

En fonction du paramètre choisi, la réalisation préalable du dossier dans le respect du cadre est requise pour la réussite de l'épreuve.

➤ **conditions matérielles**

L'apprenant(e) dispose :

- du matériel nécessaire pour réaliser les différentes épreuves pratiques ;
- d'un projecteur multimédia ;
- d'un rétroprojecteur ;
- d'un ordinateur ;
- de la documentation nécessaire à l'établissement du dossier de gestion du cas fictif.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

Réalisation du dossier : variable en fonction du paramètre choisi.

Si le dossier de gestion est :

- fourni complété sans les conclusions : maximum 1 journée ;
- fourni partiellement et à compléter par les élèves : maximum 1 journée ;
- entièrement élaboré par chaque élève : se référer aux échéances imposées par les professeurs.

Si les épreuves pratiques sont :

- réalisées à l'école : maximum ½ journée ;
- réalisées sur une parcelle commune imposée : 1 journée.

Défense orale : maximum 40 minutes.

**7. Professeur-accompagnateur**

**Discipline : TP Sylviculture.**

Section : Agent technique de la Nature et des Forêts

Classement : TQ

Niveau : 6<sup>ème</sup>

**Intitulé : Participer à la gestion et à la surveillance des milieux forestiers**

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 5

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	➤ La tenue est correcte et adaptée	NA / A
Respecter son environnement	➤ Les règles d'hygiène et de sécurité de l'environnement et des personnes, lors des relevés sur le terrain, sont respectées ➤ L'outillage est maintenu en bon état	NA / A
Interpréter Pertinence	➤ Les épreuves pratiques répondent aux consignes ➤ La défense orale correspond aux éléments du dossier et à la réalité de la parcelle	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<b>Partie pratique</b> ➤ La description des peuplements forestiers est complète et correcte ➤ Les méthodes de relevés sur le terrain sont appliquées correctement dans les règles de l'art ➤ Les techniques des travaux forestiers sont correctement réalisées ➤ Le matériel est adapté à chaque épreuve pratique <b>Partie théorique</b> ➤ Les explications sont adaptées ➤ Les arguments sont pertinents ➤ Les conclusions sont cohérentes  ➤ Le travail est abouti	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	➤ Le dossier est compréhensible et structuré (voir modalités imposées par le professeur) ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ L'expression orale est claire	NA / A
S'organiser	➤ Le matériel nécessaire aux épreuves pratiques est préparé	NA / A
<b>Commentaires et plan éventuel de remédiation</b>		

En date du ....., l'élève (Nom, Prénom) .....  
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction